



## Liste des pièces d'identité acceptables

Le processus de demande exige que les candidats soumettent une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement pour vérifier leur identité. L'OSFSSS examinera les documents d'identification admissibles (voir la liste des pièces d'identité acceptables ci-dessous) pour vérifier le nom, la date de naissance et l'adresse des candidats.

**Les pièces d'identité acceptables doivent être des pièces d'identité gouvernementales valides (non expirées) et inclure une photo.**

Pièces d'identité avec photo approuvées :

- Permis de conduire (y compris les permis de conduire délivrés par une autre province, un territoire ou un territoire étranger)
- Carte-photo de l'Ontario
- Carte d'emploi pour les militaires canadiens/Carte pour les familles des militaires canadiens
- Passeport (canadien ou étranger)
- Carte de citoyenneté canadienne
- Carte de résident permanent
- Certificat du statut d'Indien (carte de statut)
- Documents de réfugié canadien ou d'immigration canadienne
- Carte Nexus ou permis de conduire amélioré.

**Remarque – Les cartes d'assurance-maladie provinciales ne sont PAS une pièce d'identité acceptable.**